



Licenciement faute grave et temoignage pour denigrement de m empl

Par **sisso69**, le **29/09/2015** à **09:47**

bonjour nje suis salarie depuis 3 ans dans un institut de beauté en tant que responsable nje precise que tous se passait bien jusqu'au depart de mes vacances qui se sont derouler du 25 au 30 juillet 2015. ma patronne n'a jamais eu a ce plaindre de moi elle m'a meme reconnue en avril 2015 un coefficient superieur avec augmentation de salaire . pendant mes vacances une salariée de l'entreprise m'a telephoner pour me dire tous le mal que mon employeur a dit de moi pendant les vacances en me demandant de ne pas en parler pour quelle ne se fasse pas engueuler. rnc etais plus fort que moi vue que des faits de ma vie personel ont ete relater pendant mes vacances je me sentais obliger d'en parler a ma patronne . la salariée a pris que j'avais repeter et m'a menacer par sms de dire a ma patronne ce quelle aurait a lui dire . et je ne vois pas quoi sincerement ! suite a ses menace j'ete mise en arret maladie pour deprimés du 4 aout 2015 au 17 aout 2015 . pendant ma maladie je suis aller chercher mes payes sur mon lieu de travail et mon employeur me propose une rupture conventionnel et m'exige de prendre tous mes conges payer ce que je n'ai pas le choix d'accepter. rnapres avoir signer une rupture conventionnel qui ne me convenais pas car elle me devait de l'argent sur mes conges payer quelle ne veut pas payer je decide de revenir sur ma rupture conventionnel dans le delai legal (etant toujours en conge depuis mon arret maladie jusqu'au 27 septembre 2015) je recois un premier courrier de la part de mon employeur qui m'explique quelle prend acte de mon recommander pour me desister de la rupture mais qu'en revanche elle con, teste me devoir de l'argent, or elle me doit bien de l'argent car j'ai toujours ete payer sur mon salaire de base par rapport aux conges alors quelle aurait du me compter mes primes sur ca. je repond a son recommander : r- les conges payer ne sont pas payer correctement r- j'espere retrouver une ambiance sereine a mon retour de conge paye le 30 septembre 2015 r- je l'informe desz menace de l'employeur r- et enfin je lui explique que j'ai travailler loyalement et que je me suis investit plainement dans son entreprise et que ceci m'affecte beaucoup de devoir partir

brutalement et sans aucune explication. après tous, j'ai seci mon patron me repond en recommander en disant que c'est moi qui suis à l'origine des menaces de l'employeur. quelle a des attestations de salarier et d'ancien salarier qui dit que j'utiliserais des méthodes violentes de management et que je dénigrerais systématiquement la direction. je rappelle que j'ai aussi des attestations qui expliquent que je suis quelqu'un de très professionnel et consciencieux et que ma patronne passe son temps à me dénigrer quand je ne suis pas là. pour ce qui est de la violence de mes méthodes de management, c'est faux. j'ai des messages échangés avec un des témoins anciens salariers pour prendre des nouvelles de son enfant qui date de mars 2015 pour prouver que je garde contact avec les filles qui ne sont plus dans l'entreprise. que dois-je faire ? j'ai pris un avocat, je pense attaquer aux prud'hommes comment contraindre les attestations faites par mes collègues et ex-collègues

Par **moisse**, le **29/09/2015 à 11:34**

Bonjour, [citation] j'ai pris un avocat, je pense attaquer aux prud'hommes [/citation] Dans quel but et pour réclamer quoi ?

Par **sissou69**, le **29/09/2015 à 17:45**

Je n'ai pas compris votre réponse!

Par **sissou69**, le **29/09/2015 à 17:46**

Ah pardon, je ne sais pas, j'attends des réponses sur ma situation parce que je me sens injustement puni

Par **sissou69**, le **29/09/2015 à 17:46**

Ah pardon, je ne sais pas, j'attends des réponses sur ma situation parce que je me sens injustement puni

Par **moisse**, le **29/09/2015 à 17:48**

Bonsoir, On risque de tourner en rond, car en fait moi, je n'ai pas compris la question. S'il s'agit de répondre aux attestations écrites contre vous, il suffit d'apporter la preuve de leur fausseté. Mais ma question demeure : que cherchez-vous à obtenir en saisissant le conseil des prud'hommes ?

Par **moisse**, le **29/09/2015** à **17:54**

Bonsoir,rn[citation] je me sens injustement punirrn[/citation]rnVous n'avez pas fait état d'une quelconque punition.